



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le seize avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2015

Compte rendu de la séance du 29 janvier 2015

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 33

Pour : 31

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu de la séance du 29 janvier 2015

Compte rendu de la séance du 12 février 2015

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu de la séance du 12 février 2015

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
65	29/01/15	Convention de prestation de service – résidence d'artiste petite enfance	Convention avec l'association FRACAS pour la création et la présentation des spectacles « crèche » des 10/12 et 07/03	4 000,00 €
66	30/01/15	Contrat d'occupation du domaine public – Logement n°1 Ecole Jean Jaurès – Mme ROUDON	Contrat avec Mme Roudon pour l'occupation du logement n°1 de l'école J.Jaurès du 02/02 au 01/06/15	Loyer mensuel : 350,00 €
67	30/01/15	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires des Landes (AML) pour l'année 2015	Renouvellement de l'adhésion à l'AML pour 2015	3 473,00 €
68	30/01/15	DVCS - MAC - JAZZ EN MARS - Monty Alexander	Contrat avec My Buzz Production pour le spectacle du Monty Alexander Trio lors du festival Jazz en Mars 2015	9 495,00 €
69	30/01/15	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Hiriart	Convention de parrainage avec la sté Hiriart dans le cadre du festival Jazz en Mars 2015	300,00 €
70	30/01/15	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Crédit Mutuel	Convention de parrainage avec le Crédit Mutuel dans le cadre du festival Jazz en Mars 2015	500,00 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
71	30/01/15	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Carrefour	Convention de parrainage avec Carrefour dans le cadre du festival Jazz en Mars 2015	Fourniture de denrées alimentaires
72	30/01/15	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Méga CGR	Convention de parrainage avec le Mega CGR dans le cadre du festival Jazz en Mars 2015	Communication autour du festival
73	02/02/15	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Agur	Convention de parrainage avec la sté Agur dans le cadre du festival Jazz en Mars 2015	500,00 €
74	02/02/15	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Cofely	Convention de parrainage avec la sté Cofely dans le cadre du festival Jazz en Mars 2015	1 000,00 €
75	03/02/15	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin – Mois de janvier 2015	500,00 €
76	03/02/15	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Partenariat Sobrim	Convention de parrainage avec la sté Sobrim dans le cadre du festival Jazz en Mars 2015	1 000,00 €
77	04/02/15	Fourniture matériel et produits horticoles	Marché relatif à la fourniture de matériel et produits horticoles avec les stés Comptoir horticole Basco Landais, Loreki et Medan	30 000,00 € HT par an
78	04/02/15	prêt de salle "les enfants de la cité des forges" 28-02	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Association Les enfants de la cité des Forges	A titre gratuit
79	04/02/15	Prêt de salle "Club ornithologique" 27-02	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Club ornithologique	A titre gratuit
80	04/02/15	Prêt de salle "Alternance 2014" 13-02	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Alternance 2014	A titre gratuit
81	04/02/15	Prêt de salle "La locomotive" 6-02	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – La Locomotive	A titre gratuit
82	04/02/15	Prêt de salle "AST FOOT" 12-04	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – AST Foot	A titre gratuit
83	04/02/15	Prêt de salle "Burban Immobilier" 26-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Agence Burban immobilier	A titre gratuit
84	04/02/15	Prêt de salle "PCF" les lundis de février et Mars	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
85	04/02/15	Prêt de salle "Foncia Bolling" 11-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling	A titre gratuit
86	04/02/15	Prêt de matériel et locaux "La Fémis" du 2 au 15-02	Convention de mise à disposition d'un local et de matériel – Production « La Fémis »	A titre gratuit
87	04/02/15	Prêt de salle "ASPTT" 25-04	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Chorale De Colores	A titre gratuit
88	04/02/15	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Kammerphilarmonia	Contrat avec l'association « Les amis du quatuor Arnaga » pour la prestation de l'orchestre Kammerphilarmonia du 19/03/15	4 800,00 €
89	05/02/15	Convention conclue avec l'organisme TONNERRE 511 DELTA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TONNERRE 511 DELTA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 02/02/15	75,00 € HT
90	06/02/15	Renouvellement de l'adhésion à l'AFIGESE pour l'année 2015	Renouvellement de l'adhésion à l'AFIGESE pour l'année 2015	170,00 €
91	06/02/15	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des invitations au « Forum des Jobs d'été »	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des invitations au « Forum des Jobs d'été »	0,40 € par pli affranchi
92	09/02/15	Prêt de salle ACEAN AQUITAINE 24-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Agence océan Aquitaine	A titre gratuit
93	09/02/15	Prêt de salle ALTB 20-02	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – ALTB	A titre gratuit
94	09/02/15	Prêt de salle RENCONTRE ET AMITIE 11-02	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Rencontre et Amitié	A titre gratuit
95	09/02/15	Prêt de salle NEXITY 18-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Nexity	A titre gratuit
96	10/02/15	PROGRAMME PLURIANNUEL DE VOIRIE	Marché relatif au programme pluriannuel de voirie avec la sté Colas Sud Ouest	275 000,00 € par an
97	11/02/15	Location et maintenance du parc de photocopieurs	Marché relatif à la location et la maintenance du parc de photocopieurs avec la sté Actuel Bureau	33 518,07 € HT par an

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
98	12/02/15	prêt de salle auditorium 16-02	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Association Accordes.com	A titre gratuit
99	13/02/15	prêt de salle Moser et Sables 25-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Agence Moser et Sables immobilier	A titre gratuit
100	13/02/15	Attribution marchés de denrées alimentaires viandes et volailles	Marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires viande et volailles avec les stés Arcadie Sud Ouest et Fermiers Landais	Bons de commande
101	16/02/15	Convention conclue avec l'organisme PARTI COMMUNISTE FRANCAIS de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme PARTI COMMUNISTE FRANCAIS de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 15/11/14	75,00 € HT
102	16/02/15	Convention conclue avec CARREFOUR MARKET de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec CARREFOUR MARKET de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 03/07/14	75,00 € HT
103	16/02/15	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin – mois de février 2015	1 250,00 € HT
104	16/02/15	convention de mise à disposition au Parti Communiste Français du local au Parc de la Nature	Convention de mise à disposition au Parti Communiste Français du local au Parc de la Nature pour y entreposer la structure métallique de leur chapiteau	A titre gratuit
105	17/02/15	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin les 6, 10 et 18 février 2015	175,00 € HT
106	19/02/15	Renouvellement de l'adhésion à l'association AIRAQ ATMO AQUITAINE pour l'année 2015	Renouvellement de l'adhésion à l'association AIRAQ ATMO AQUITAINE pour l'année 2015	889,00 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
107	20/02/15	CONTRAT ASSURANCES FLOTTE AUTOMOBILE ET GROS ENGINS - 13FS056 - AVENANT DE REGULARISATION MOUVEMENT PARC AUTOMOBILE ET GROS ENGINS 2014	Clôture du contrat d'assurance de la flotte automobile « Gros engins et risques annexes » avec la Cie SMACL	Montant de la prime : 410,26 €
108	24/02/15	ANNULE		
109	25/02/15	Prêt de salle AEHM 7-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – AEHM - RTO	A titre gratuit
110	25/02/15	Prêt de salle Océan Aquitaine 30-03 et 13-04	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Agence Océan Aquitaine	A titre gratuit
111	25/02/15	Prêt de matériel Lous Pibalous du 30-03 au 7-04	Convention de mise à disposition de matériel municipal – Association Lous Pibalous	A titre gratuit
112	26/02/15	prêt de salle Hegaldi ast Aérobiec 8-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Hegaldi AST Aérobiec	A titre gratuit
113	26/02/15	ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	Marché relatif à l'acquisition d'instruments de musique avec les stés DNS Musique, Gouggi, Betbeder et Pianos Dussau	16 000,00 € HT par an
114	26/02/15	prêt de salle USR CGT 5-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Association USR CGT	A titre gratuit
115	26/02/15	Prêt de salle APE FCPE 15-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – FCPE H. Barbusse	A titre gratuit
116	27/02/15	Prêt de matériel Recherche de Castillon 27-03	Convention de mise à disposition de matériel municipal – Association Recherche de Castillon	A titre gratuit
117	27/02/15	Convention de prêt défibrillateur	Convention de prêt d'un défibrillateur semi-automatique à l'association du Métro	A titre gratuit
118	27/02/15	DVCS - Médiathèque - Association Mobius	Contrat avec l'association Mobius pour l'animation d'une sieste musicale à la Médiathèque	400,00 €
119	27/02/15	DVCS - Médiathèque - Association Aljama	Contrat avec l'association Aljama pour l'animation d'une conférence à la Médiathèque	500,00 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
120	27/02/15	DVCS -Médiathèque - Hélène Nougaro	Contrat avec l'association Les amis d'Oscar Peterson pour une rencontre avec Hélène Nougaro à la Médiathèque	Frais de déplacement
121	02/03/15	prêt de salle PCF 8-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste Français	A titre gratuit
122	02/03/15	Convention d'utilisation de locaux municipaux	Convention de mise à disposition du préau de l'école J. Jaurès – Cyclo Club tarnosien	A titre gratuit
123	03/03/15	DVCS - Médiathèque - Jacques Hébert	Contrat avec M. Hébert pour une rencontre à la Médiathèque	Frais de déplacement, hébergement et restauration
124	03/03/15	DVCS - Médiathèque - Metro Swing	Contrat avec Scott production pour le concert du groupe Métro Swing à la Médiathèque	350,00 €
125	03/03/15	Prêt de salle UL CGT 16-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Association UL CGT	A titre gratuit
126	03/03/15	Attribution marché de fruits et légumes	Marché relatif à la fourniture de fruits et légumes avec les stés Simexpa Primadour et Terre d'azur Pomona	54 000,00 € HT par an
127	04/03/15	Convention conclue avec M. Christian GONZALES de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec M. Christian GONZALES de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 25/02/15	75,00 € HT
128	04/03/15	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets – F5 du 19 au 22/03/15 dans le cadre du festival Jazz en Mars	A titre gratuit
129	04/03/15	Prêt de matériel Daher 5-03	Convention de mise à disposition de matériel municipal – Sté Daher Aerospace	A titre gratuit
130	04/03/15	Prêt de salle Foncia Pau 27-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
131	04/03/15	Prêt de salle Foncia bayonne 21-04	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling Gomez	A titre gratuit
132	04/03/15	Prêt de salle Arbel 21-04	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Cabinet Arbel	A titre gratuit
133	05/03/15	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE - INDEMNISATION BRIS DE GLACE SUR TRACTEUR NEW HOLLAND - 2662 QJ 40 -	Indemnisation suite au sinistre du 13/02/15 – Bris de glace	359,60 €
134	05/03/15	assurances dommages aux biens - Règlement sinistre du 17 décembre 2014 - Portique signalisation endommagé par un tiers identifié - rue Pierre Semard -	Indemnisation suite au sinistre du 17/12/14 – Choc sur panneau de signalisation	2 687,83 €
135	05/03/15	assurances dommages ouvrage - indemnisation travaux realises en regie en reparation des consequences infiltrations d'eau	Indemnisation suite au sinistre du 28/05/13 – Infiltrations d'eau	916,66 €
136	05/03/15	prêt de salle rencontre et amitié 11-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Rencontre et Amitié	A titre gratuit
137	05/03/15	prêt de salle parti socialiste 17-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Parti Socialiste	A titre gratuit
138	05/03/15	prêt salle SICSBT 21-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – SICSBT	A titre gratuit
139	05/03/15	Prêt de salle Restaurant du coeur 25-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Restaurants du coeur	A titre gratuit
140	05/03/15	Prêt de salle LA LOCOMOTIVE 27-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – La locomotive	A titre gratuit
141	05/03/15	prêt de salle fcpe JM-OD bal costumé 27-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – FCPE J. Mouchet	A titre gratuit
142	05/03/15	prêt de salle FNACA 28 et 29 -03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – FNACA	A titre gratuit
143	06/03/15	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi de courriers relatifs au changement de bureau de vote	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi de courriers relatifs au changement de bureau de vote	0,51 € par pli affranchi

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
144	06/03/15	Prêt de matériel Laboudigue 19/03 au 23/03	Convention de mise à disposition de matériel municipal – M. Laboudigue	A titre gratuit
145	10/03/15	marché du terroir 2015	Convention avec l'office de tourisme du Seignanx dans le cadre du marché du terroir du 10/07/15	
146	10/03/15	prêt de salle defoly 7-04	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Syndic Defoly	A titre gratuit
147	11/03/15	DVCS - Médiathèque - Asso Libreplume	Contrat avec l'association Libre plume pour l'animation de lectures mensuelles à la Médiathèque – 1 ^{er} semestre	308,00 €
148	11/03/15	DVCS - Médiathèque - Asso les économistes attérés	Contrat avec l'association Les économistes attérés pour une conférence à la Médiathèque	400,00 € + frais de déplacement, hébergement et restauration
149	11/03/15	prêt de salle PCF 26-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste Français	A titre gratuit
150	11/03/15	Convention de prestation de service - CONFERENCE	Convention avec l'association Trait d'Union pour une conférence à la Médiathèque	400,00 €
151	11/03/15	DVCS - MAC - Saison culturelle - Régis Mailhot	Contrat avec 20h40 Production pour le spectacle de Régis Mailhot le 18/04/15	7 385,00 €
152	11/03/15	Avenant n° 4 au contrat de prestation de services entre la Ville de Tarnos, le CBE et l'entreprise HADOC	Avenant n° 4 au contrat de prestation de services entre la Ville de Tarnos, le CBE et l'entreprise HADOC suite à un changement de bureau	Nouveaux loyer mensuel : 298,50 € HT
153	11/03/15	Travaux voirie aménagement quartier La Plaine	Marché relatif aux travaux de voirie du quartier La Plaine avec la sté Colas Sud Ouest	Bons de commande
154	12/03/15	salon de printemps 2015	Contrat avec M. Cimelière pour l'organisation du Salon de printemps 2015	
155	12/03/15	Intervention professeur école de musique	Contrat de prestation de service avec l'organisme Edyson pour l'intervention d'une artiste à l'école de musique dans le cadre du festival Jazz en mars	700,00 € + frais de déplacement
156	13/03/15	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Christelle Colin	Contrat avec Mme Colin pour sa prestation lors du festival Jazz en Mars	150,00 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
157	13/03/15	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Laurent Aslanian	Contrat avec M. Aslanian pour sa prestation lors du festival Jazz en Mars	100,00 €
158	13/03/15	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Christophe Davot	Contrat avec M. Davot pour sa prestation lors du festival Jazz en Mars	400,00 €
159	13/03/15	prêt de salle PS 26-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Parti Socialiste	A titre gratuit
160	13/03/15	DVCS - MAC - Jazz en mars - Chang	Contrat avec M. Changala pour sa prestation lors du festival Jazz en Mars	490,00 €
161	13/03/15	DVCS - Mise à dispo ENDF cirque Le Roux	Contrat avec la Cie Cirque Le Roux pour la mise à disposition de l'église Notre Dame des Forges	A titre gratuit
162	16/03/15	Prêt de salle " AST FOOT" 30-04	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – AST Foot	A titre gratuit
163	16/03/15	Signalisation routière	Marché relatif à la signalisation routière avec les stés Girod Chelle et AB Marquage.	34 000,00 € HT par an
164	17/03/15	Prêt de salle Club des aines	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Club des Aînés	A titre gratuit
165	17/03/15	DVCS - MAC - Jazz en MArS - Prêt de matériel pour le Festival	Contrat avec la Scène Nationale pour le prêt de matériel lors du festival Jazz en Mars	A titre gratuit
166	18/03/15	DVCS - MAC - Jazz en Mars - Avenant contrat Chang	Avenant au contrat avec M. Changala dans le cadre du festival Jazz en Mars	560,00 €
167	18/03/15	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 10/12/14	150,00 € HT
168	18/03/15	Convention conclue avec l'organisme GEIQ BTP LANDES ET COTE BASQUE de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme GEIQ BTP LANDES ET COTE BASQUE de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 19/06/15	75,00 € HT
169	18/03/15	Fourniture floriculture, végétaux ligneux et suspensions florales	Marché relatif à la fourniture de Floriculture, Végétaux ligneux et suspensions florales avec la sté Verver Export	50 500,00 € HT par an

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
170	18/03/15	Convention conclue avec l'organisme TONNERRE 511 DELTA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TONNERRE 511 DELTA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin – mois d'avril et mai	800,00 € HT
171	18/03/15	Convention conclue avec l'organisme OFFICE DU TOURISME DU SEIGNANX de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme OFFICE DU TOURISME DU SEIGNANX de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 26/03/15	75,00 € HT
172	19/03/15	SINISTRE DOMMAGES OUVRAGE ECOLE DANIEL POUEYMIDOU - INDEMNISATION	Indemnisation suite au sinistre du 31/01/14 – Infiltrations d'eau	1 054,28 €
173	19/03/15	SINISTRE DU 6 AOUT 2014 - CHOC TERRESTRE PONT DE LA PALIBE - INDEMNISATION	Indemnisation suite au sinistre du 06/08/14 – Pont de la Palibe	762,72 €
174	19/03/15	prêt de salle vide grenier Hip Hop 29-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Association Made In Hip Hop	A titre gratuit
175	19/03/15	prêt de matériel mairie st andré de seignanx 12-08	Convention de mise à disposition d e matériel municipal – Commune de St André de Seignanx	A titre gratuit
176	20/03/15	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin pour le mois de mars 2015	1 900,00 € HT
177	20/03/15	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets - F3	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets – F3 du 20 au 27/03	A titre gratuit
178	23/03/15	prêt de salle PCF 29-03	Convention de mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste Français	A titre gratuit
179	23/03/15	action en justice.Instance n°1500226-1 : Union départementale des Syndicats CFTC des Landes/Commune de TARNOS	action en justice.Instance n°1500226-1 : Union départementale des Syndicats CFTC des Landes/Commune de TARNOS	

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
180	24/03/15	Convention de mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de tableau numérique	Convention de mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de TNI – Ecole J. Jaurès	A titre gratuit
181	24/03/15	Convention de mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de tableau numérique	Convention de mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de TNI – Ecole F. Concaret	A titre gratuit

2015-04-034-DAP – Taxe de séjour – Réforme 2015

Sur le rapport présenté par Madame Baulon , Maire adjointe

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

DECIDE d'intégrer les nouvelles catégories d'hébergement : les chambres d'hôtes, les emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.

Nature de l'hébergement	Ancien tarif de la Taxe communale	Tarif Taxe de séjour communale	Taxe de séjour additionnelle départementale - 10%	Taxe de séjour à régler
Gîtes, Hôtels et meublés de base	0,20 €	0,32 €	0,03 €	0,35 €
Gîtes, Hôtels et meublés 1* Chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,23 €	0,36 €	0,04 €	0,40 €
Gîtes, Hôtels et meublés 2*	0,30 €	0,64 €	0,06 €	0,70 €
Gîtes, Hôtels et meublés 3*	0,50 €	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Gîtes, Hôtels et meublés 4 et 5*	0,65 €	1,14 €	0,11 €	1,25 €
Camping 1 et 2*	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Camping 3* et +	NP	0,41 €	0,04 €	0,45 €
Village vacances	0,30 €	0,55 €	0,05 €	0,60 €

DECIDE de réviser le régime des exonérations obligatoires limité désormais aux 4 cas suivants :

- Les personnes mineures.
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ou groupement de communes.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine (sont visées notamment les associations non marchandes qui proposent des hébergements à des prix modiques). Il est proposé le tarif de 16,00 € par nuitée. Ce tarif nuitée se base sur le tarif passager de 14,50 € appliqué par le Foyer des Jeunes Travailleurs Tarnosien.

2015-04-035-DGS – Lotissement Bertin – Prix de vente des terrains

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro , Maire adjointe

M. Roblès demande s'il reste beaucoup de terrains à vendre.

M. le Maire indique qu'il reste 7 terrains principalement au niveau de l'îlot central. Il précise que cette réévaluation est proposée afin de se rapprocher des prix de cession des terrains sur la zone industrialo-portuaire.

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

FIXE à 85 € le m² constructible et 8 € le m² mentionné en espace boisé, le prix de vente des terrains du lotissement Bertin.

2015-04-036-PM – Convention de mise à disposition - ADAVEM

Sur le rapport présenté par Madame Dupré , Maire adjointe

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention conclue avec l'association « ADAVEM » pour la mise à disposition de personnes volontaires à un « Stage de Participation Citoyenne » (intitulé SPC).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DIT que cette intervention sera faite à titre gratuit.

2015-04-037-DVCS – Convention annuelle de partenariat avec les associations sportives

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales , Maire adjoint

M. Gonzales rappelle que, malgré le contexte financier, le montant total des subvention reste au même niveau qu'en 2014. Il précise que ce conventionnement détermine le montant de ces subventions mais prend aussi en compte l'organisation de projets exceptionnels, les objectifs de l'association ainsi que la mise à disposition gratuite des installations municipales. Il rajoute que la convention est un engagement réciproque entre la Ville et chaque association.

Il précise qu'au sein de la SICSBT, la subvention a été redistribuée avec l'arrivée de 2 nouvelles sections et que le Vélo Club Tarnosien a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation de « l'Essor basque »..

M. le Maire rajoute que cette délibération est importante puisqu'elle permet d'accompagner le tissu associatif tarnosien. Il salue l'engagement de l'ensemble des bénévoles et des éducateurs.

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE les Conventions de Partenariat à intervenir avec les associations sportives relatives soit à l'attribution d'une subvention annuelle pour l'année 2015 et/ou au soutien de projet spécifique et/ou à la mise à disposition régulière d'installations sportives.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions de partenariat.

DIT que la somme nécessaire est prévue au Budget.

2015-04-038-DVCS – Convention de partenariat avec le Comité Départemental de Ball-Trap

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales , Maire adjoint

M. Gonzales indique que cette association ne demande aucune subvention à la Commune mais bénéficie d'une aide technique pour le nettoyage du pas de tir du site de Norton. Il rajoute que cette association a ouvert une école de tir qui compte 21 élèves ayant de bons résultats en compétition.

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec le Comité Départemental de Ball Trap relative au développement des activités au sein de l'association et à l'attribution d'une aide logistique sous forme d'entretien des espaces verts et du nettoyage du pas de tir et des abords.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2015-04-039-DEEJ – Association d'Aide Familiale et Sociale – Convention financière

Sur le rapport présenté par Madame Baulon , Maire adjointe

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE, la convention à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale définissant la contribution de la commune pour l'année 2015

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DIT que les montants nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget 2015

2015-04-040-DEEJ – Convention Aide aux Vacances Enfants Locales (AVEL)

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire adjointe

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE le contrat à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pays-Basque et du Seignanx représentée par Madame Chantal Rémy, directrice par intérim de la CAF du Pays Basque et du Seignanx

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx, représentée par Madame Chantal Rémy, agissant en qualité de Directrice par intérim, la convention d'aide aux vacances enfants locales (VACAF A.V.E.L.)

2015-04-041-DEEJ – Convention CAF pour soutien à projets

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire adjointe

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE, les conventions à intervenir avec la CAF du Pays Basque et du Seignanx, représenté par sa directrice par intérim, Madame Chantal Rémy, fixant les conditions et modalités des subventions accordées aux quatre projets de la commune de Tarnos par la commission d'action sociale de l'organisme en date du 29 janvier 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions.

2015-04-042-DVCS – Subvention exceptionnelle à l'association Mesples Aventure PEP

Sur le rapport présenté par Madame Dupré , Maire adjointe

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à l'association Mesples aventure PEP, une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros (cent euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette subvention sont prévus au budget 2015.

2015-04-043-DVCS – Subvention exceptionnelle à l'Association Européenne des Handicapés Moteurs (AEHM)

Sur le rapport présenté par Madame Dupré , Maire adjointe

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à l'AEHM une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 euros (deux cent cinquante euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette subvention sont prévus au budget 2015.

2015-04-044-DR/FIN – Subvention pour projet exceptionnel : association ISCIPA

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. Poulaert demande quand aura lieu cet événement.

M. le Maire indique que cet événement a déjà eu lieu.

M. Poulaert s'étonne que l'on demande au Conseil municipal de voter une subvention pour un événement déjà passé.

M. le Maire indique que la demande de subvention a été faite en amont de l'évènement, mais après la réunion du dernier Conseil municipal.

M. Poulaert demande ce qu'il arriverait si le Conseil municipal votait contre.

M. le Maire souligne, d'une part, qu'il s'agit d'une somme symbolique (150 €) et, d'autre part, que le Conseil municipal n'a pas eu l'occasion de se réunir entre la demande de subvention et l'organisation de l'évènement.

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à l'association ISCIPA, une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 euros (cent cinquante euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2015.

2015-04-045-DR/FIN – Subvention pour projet exceptionnel : amicale de Chateaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt pour la rénovation du lieu de mémoire du camp des fusillés de la Sablière à Chateaubriant

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

M. Poulaert demande quel est le lien entre la ville de Tarnos et ce musée.

M. le Maire indique que le lien est la Résistance.

M. Poulaert précise qu'il s'agit d'une association en mémoire à la Résistance syndicaliste et communiste. Il demande pourquoi la Ville subventionnerait plus particulièrement ce musée.

M. le Maire rappelle qu'en plus de la sollicitation de cette association, la Résistance communiste a été forte sur la commune et rajoute que les communistes n'ont pas été les seuls à résister. Il précise que le lien avec cette association se trouve aussi dans l'important travail de mémoire fait au sein de la Commune.

M. Poulaert approuve cette position mais rajoute qu'il lui semble important de penser aussi aux résistants non communistes.

M. Hervelin souhaite rappeler que les monuments tarnosiens ont été érigés à la mémoire de toutes les populations persécutées pendant la 2ème Guerre Mondiale et dont chacun portait une étoile de couleur différente: rouge pour les communistes, rose pour les homosexuels, noire pour les résidents d'asiles psychiatrique, jaune pour les israélites, marron les gens du voyage, verte pour les condamnés de droit commun.

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à l'Amicale Chateaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt, une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 euros (cent cinquante euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2015.

2015-04-046-DR/CPA – Demande de subvention de l'Etat pour la réparation des dégâts causés aux biens non assurables de la commune de Tarnos pour l'épisode climatique de janvier et février 2014

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE le dossier de subvention présenté à l'Etat pour la réparation des biens non assurables,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité en faveur des Collectivités Territoriales, d'un montant aussi élevé que possible,

SOLLICITE l'aide financière de la Région Aquitaine au titre du Fonds Régional de Solidarité et Risques Naturels, d'un montant aussi élevé que possible,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général au titre du fonds exceptionnel « tempête » d'un montant aussi élevé que possible,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

INDIQUE que les recettes seront versées au Budget de la Commune

2015-04-047-DR/CPA – Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux sur les bâtiments du patrimoine communal et CCAS

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de procéder à la constitution d'un Groupement de commande, pour la réalisation des travaux des bâtiments entre la Ville et le CCAS

Ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer et signer les marchés et de procéder à leur exécution.

AUTORISE Mme DUPRE, Vice Présidente du CCAS, à signer la convention de groupement de commande ainsi constituée

PRÉCISE que le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement.

PRÉCISE que les dépenses résultant des marchés de travaux seront inscrites aux Budgets de la Commune et du CCAS

2015-04-048-DR/RH – Modifications et transformations de postes – Déroulement de carrière

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

DECIDE de transformer les postes correspondant en les positionnant sur le grade supérieur de la façon suivante :

Grade actuel - Poste à transformer		Grade d'avancement – Nouveau poste lié à la transformation	
<i>Grade (ancien)</i>	<i>Poste à transformer</i>	<i>Grade (nouveau)</i>	<i>Nouveau poste</i>
Adjoint administratif 1ère classe	4	Adjoint administratif principal de 2ème classe	4
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	1	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1

Il est précisé que les avancements de grades pour lesquels un examen professionnel est prévu dans le courant de l'année feront l'objet d'une étude ultérieure dans l'année.

ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

2015-04-049-DR/RH – Jury Examens de fin d'année 2015 – Ecole de musique

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

DECIDE de fixer la rémunération des **16 intervenants vacataires du jury de l'école de musique sur la base d'un forfait de 5 heures** (sauf 1 au réel sur 8h) calculé par référence à l'indice majoré 327 correspondant au 1er échelon du grade d'Assistant d'Enseignement artistique principal de 2ème classe.

La rémunération des **4 accompagnateurs** vacataires sera calculée sur le même indice de rémunération que les intervenants au prorata **des heures effectivement réalisées**.

PRECISE que l'enveloppe globale horaire s'élève à 132h, comme en 2014 :

- 83h pour les jurys
- 49h pour les accompagnateurs

Un arrêté du Maire fixera la liste des intervenants et accompagnateurs de l'école de musique.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

2015-04-050-DR/RH – Convention d'adhésion au service de médecine préventive

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre de Gestion des Landes d'une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2015.

DIT que les crédits nécessaires à cette prestation sont inscrits au Budget 2015.

2015-04-051-DR/RH – Avenant à la convention d'adhésion au groupement de commandes – Marché défibrillateurs

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au groupement de commandes marché défibrillateurs

DIT que les crédits nécessaires à cette prestation sont inscrits au Budget 2015.

2015-04-052-CAB – Motion pour le maintien de la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx à Bayonne et contre son rattachement à la CAF de Pau

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

M. le Maire rappelle que les salariés des Forges de l'Adour avaient choisi d'être rattachés à la CAF de Bayonne lors de sa création pour des raisons de proximité.

Vote: 33

Pour: 32

Abstention : 1 (Mme Bisbau)

Le Conseil municipal,

S'OPPOSE à toute restructuration des caisses d'allocations familiales dans les Pyrénées-Atlantiques qui conduirait à terme au transfert des dossiers des 3500 familles allocataires du Seignanx sur des caisses situées à des distances qui pourraient les priver de la proximité des services concernés.

CONFIRME son exigence de maintien des assurés sociaux à la CAF du Pays Basque et du Seignanx établie à Bayonne, motivée par des raisons évidentes de proximité de service public.

2015-04-053-CAB – Motion contre la construction d'un terminal de transbordement sur la commune de Tarnos dans le cadre du projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

M. Roblès souhaite remercier l'association Contre le Terminal de l'Autoroute Ferroviaire à Tarnos (CTAFT) pour toutes les actions menées sur le terrain ainsi qu'auprès du Ministre et du Président de Région.

M. Lapébie lit une déclaration au nom du Parti de Gauche (ci-annexée)

M. le Maire fait part 2 informations aux élus :

- sa rencontre avec les experts missionnés par M. Vidalies durant laquelle il a rappelé l'opposition

de la Commune à ce projet et évoqué les contraintes économiques et environnementales qui y sont rattachées.

Il rajoute que ces experts connaissent la mobilisation des élus et des tarnosiens ainsi que les compétences du conseiller juridique de la Commune.

Enfin, il indique qu'il a insisté auprès des experts sur le fait que la Commune utilisera toutes les armes en sa possession pour s'opposer au projet : la mobilisation citoyenne, les armes juridiques voire physiques si le besoin s'en fait sentir.

- les porteurs de projet ont déposé un permis de construire pour le terminal tarnosien. Il indique que les services municipaux, les élus et l'avocat examinent cette demande de permis de construire.

Il rajoute qu'il est convaincu que la légitimité de cette opposition sera entendue jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, et qu'il ne doute pas de l'issue positive d'une telle mobilisation.

M. Poulaert souligne l'arrogance des porteurs de projet qui ont déposé ce permis de construire.

M. le Maire rajoute que cette action est d'autant plus arrogante que l'enquête complémentaire demandée par M. le Ministre est toujours en cours.

M. Poulaert demande si la Ville a le droit de refuser ce permis de construire dans le cas où le dossier serait bien construit.

M. le Maire préfère réserver sa réponse tant que l'examen du dossier est en cours.

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

REAFFIRME au Gouvernement son opposition à l'aménagement d'un terminal de transbordement sur la commune de Tarnos, dans le cadre du projet d'autoroute ferroviaire,

DEMANDE au Gouvernement d'envisager l'aménagement dudit terminal de transbordement sur la zone de fret de Mouguerre.

2015-04-054-CAB – Motion pour le maintien des classes dans les écoles maternelles Robert Lasplacettes et Charles Durroty

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire adjoint

Mme Dufau précise que les chiffres évoqués dans la motion ont légèrement évolué grâce à quelques nouvelles inscriptions.

M. le Maire indique qu'il a accompagné à l'Inspection Académique, une délégation de parents d'élèves de l'école maternelle Charles Durroty afin de déposer la pétition qui a recueilli plus de 1 600 signatures.

Il précise qu'ils ont été reçus par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale qui a écouté leurs arguments et fait part de ses contraintes.

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

S'OPPOSE à la fermeture d'une classe dans chacune des deux écoles maternelles Robert-Lasplacettes et Charles-Durroty et aux classes trop chargées que cette mesure entraînerait.

SOUTIENT les revendications des parents d'élèves et de leurs représentants.

A l'unanimité, les élus du Conseil municipal décident de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Seignanx prévoyant la prise de compétence en matière d'aménagement numérique ainsi que le toilettage des statuts au regard des modifications législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière modification en 2006.

2015-04-055-DGS – Avis sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Seignanx
--

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade , Maire

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Seignanx.

Tarnos, le 6 mai 2015

Le Maire

Jean-Marc LESPADÉ



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX

Modification des statuts (annexe à la délibération du 28 janvier 2015)

Figurent en italique, les commentaires explicatifs des évolutions de rédaction par rapport aux statuts approuvés par le Monsieur Sous-Préfet le 3 août 2006. Ces commentaires à vocation explicative ne figureront pas dans les statuts finaux approuvés par le Monsieur Sous-Préfet.

De même, seule la nouvelle formulation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet suite à la consultation des Conseils Municipaux. La formulation en vigueur (statuts approuvés par le Sous-Préfet le 3 août 2006) est indiquée pour faciliter la lecture des évolutions de libellé.

Article 1 : OBJET

Il est formé entre les Communes de BIARROTTE, BIAUDOS, ONDRES, SAINT-ANDRÉ-DE-SEIGNANX, SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-LAURENT-DE-GOSSE, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX et TARNOS qui adhèrent aux présents statuts, une Communauté de Communes qui prend la dénomination de Communauté de Communes du Seignanx.

Article 2 : COMPÉTENCES

Comme prévu à l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit, au lieu et place des Communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences, relevant des groupes suivants :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

La Communauté de Communes est compétente pour :

Formulation en vigueur :

- assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des procédures relatives à l'élaboration, la révision, la modification des Plans Locaux d'Urbanisme et des Cartes Communales intéressant les Communes membres. La Communauté de Communes associera fortement les élus et les fonctionnaires de la Commune concernée et la prépondérance des volontés communales en matière d'urbanisme sera respectée,

Nouvelle formulation :

- assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des procédures relatives à l'élaboration, la révision, la modification des Plans Locaux d'Urbanisme en vigueur et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.). La Communauté de Communes associera fortement



les élus et les fonctionnaires de la Commune concernée et la prépondérance des volontés communales en matière d'urbanisme sera respectée,

Chaque Commune de la Communauté de Communes est couverte par un P.L.U. et non une Carte Communale. Un P.L.U.I. est en cours d'élaboration.

Formulation en vigueur :

- assurer l'instruction des demandes d'autorisation relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols pour les Communes compétentes au sens de l'article L. 421-2-1 du Code de l'Urbanisme qui décideront de confier par voie de convention cette instruction à la Communauté de Communes selon les dispositions de l'article R. 490-2 du même code. La délivrance des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols demeure de la compétence des Communes,

Nouvelle formulation :

- assurer l'instruction des demandes d'autorisation relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols pour les Communes compétentes au sens de l'article L. 422-1 du Code de l'Urbanisme qui décideront de confier par voie de convention cette instruction à la Communauté de Communes selon les dispositions de l'article R. 423-15 du même code. La délivrance des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols demeure de la compétence des Communes,

Seuls les articles qui ont évolué au sein du Code de l'Urbanisme changent.

Formulation en vigueur :

- conduire ou participer à l'élaboration et à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale ; à ce titre elle peut adhérer à tout Établissement Public de Coopération Intercommunale ou Syndicat Mixte chargé de ces procédures,

Nouvelle formulation :

- participer à l'élaboration et à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale ; à ce titre la Communauté de Communes peut adhérer à tout Établissement Public de Coopération Intercommunale ou Syndicat Mixte chargé de ces procédures,

Depuis la loi ALUR, la Communauté de Communes ne peut plus « conduire » (c'est-à-dire élaborer) seule son SCoT : le périmètre d'un SCoT doit comprendre au moins deux E.P.C.I.

- réaliser toute acquisition foncière ou immobilière, dans le champ de ses compétences, avec l'accord de la Commune concernée,
- gérer et rétrocéder ses réserves foncières,
- solliciter la mise en œuvre des nouvelles Zones d'Aménagement Différé,
- créer et réaliser des opérations d'aménagement (Zones d'Aménagement Concerté et Lotissements) dont l'objet s'inscrit dans le champ de la compétence « Développement Économique » exercée par la Communauté de Communes,

Formulation en vigueur :

- conduire ou participer à des études d'urbanisme ou d'aménagement impliquant son territoire et le champ de ses compétences. La Communauté de Communes peut adhérer à tout organisme menant des études d'aménagement,



Nouvelle formulation :

- conduire ou participer à des études d'urbanisme ou d'aménagement impliquant son territoire et le champ de ses compétences. La Communauté de Communes peut soutenir ou adhérer à tout organisme menant des études d'aménagement,

Le terme « soutenir » est ajouté pour énoncer plus clairement que la Communauté de Communes peut participer au financement d'une étude qui intéresse son territoire sans être adhérent de l'organisme maître d'ouvrage ou entrer dans un groupement de commande. La réglementation en vigueur prévoit que le soutien s'effectue via une convention validée en Conseil Communautaire.

- constituer et valoriser un Système d'Informations Géographiques. Sont d'intérêt communautaire, les « couches » d'information nécessaires à l'exercice de ses compétences,
- instituer et exercer les droits de préemption dans les conditions ci-après :
 - pour tout usage communautaire, la Communauté de Communes acquiert les biens préemptés,
 - pour tout usage non communautaire, la Communauté de Communes, à la demande expresse du Maire de la Commune concernée par le bien, délègue son droit de préemption à la Commune ou à tout autre personne publique.

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La Communauté de Communes se doit d'aider au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques et de loisirs.

À ce titre, elle est compétente pour :

- mener les études, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités d'intérêt communautaire,
- promouvoir, valoriser et commercialiser les zones d'activités d'intérêt communautaire,
- ➔ sont considérés comme d'intérêt communautaire :
 - la création d'activités ou de zones d'activités nécessitant un terrain d'assiette d'une superficie égale ou supérieure à 5 000 m²,
 - tout projet d'aménagement de bâtiments à vocation économique situés sur l'ensemble du territoire.

Formulation en vigueur :

- ➔ sont considérées comme d'intérêt communal :
 - les zones d'activités viabilisées portées en Zone NA ou UI des P.O.S. et Ué des P.L.U. opposables à la date autorisant la modification des statuts, à l'exception de la zone Ambroise III,
 - la création, l'extension ou la relocalisation d'activités sur des terrains d'assiette d'une superficie inférieure à 5 000 m².

Nouvelle formulation :

- ➔ sont considérées comme d'intérêt communal :
 - les zones d'activités viabilisées portées en Zone Ué des P.L.U. opposables au 3 août 2006,



- la création, l'extension ou la relocalisation d'activités sur des terrains d'assiette d'une superficie inférieure à 5 000 m².

Les P.O.S. ayant été transformés en P.L.U., les zones NA et UI des P.O.S. n'existent plus. De plus, des zones d'activités classées Ué dans les P.L.U. ont été créés par la Communauté de Communes depuis la précédente modification des statuts approuvée par Monsieur le Sous-Préfet le 3 août 2006. Pour rester en l'état de la précédente modification des statuts, il convient de mentionner la date du 3 août 2006.

- assurer l'appui et le développement du Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx afin de favoriser le développement local,
- assurer le maintien et la création de services publics ou d'intérêt collectif sur l'ensemble du territoire par l'attribution de fonds de concours,
- mener les actions ayant pour finalité le développement du tourisme :
 - appui et développement de l'Office de Tourisme Communautaire,
 - réalisation de guides touristiques et actions de promotion touristique,
 - développement des capacités d'accueil touristique par l'attribution d'aides à la création de chambres d'hôtes, de tables d'hôtes et de gîtes ruraux.
- réaliser toutes opérations en matière d'aménagement numérique visées à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :
 - l'établissement des réseaux au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du Code des Postes et Communications Électroniques,
 - l'exploitation de ces infrastructures,
 - l'acquisition de droits d'usage ou d'infrastructures ou réseaux existants,
 - l'exploitation technique et la maintenance de ces infrastructures et réseaux y compris des réseaux existants de ses membres,
 - la commercialisation de ces infrastructures et réseaux auprès d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.

Le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, dans les conditions fixées à l'article L. 1425-1 du CGCT, la fourniture de services de communications électroniques à l'utilisateur final.

La Communauté de Communes peut, pour l'exercice de la compétence aménagement numérique, adhérer à un syndicat mixte sans consultation préalable des Communes membres.

Il s'agit de la rédaction convenue entre la Sous-Préfecture et le SYDEC. La localisation de cette compétence dans le bloc développement économique est étonnante (l'aménagement numérique pourrait être juridiquement compris comme restreint au développement économique...) mais actée et non négociable. La Sous-Préfecture assure que cette localisation permet le déploiement du haut débit sur l'ensemble du territoire.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

La Communauté de Communes est compétente pour :

- créer, aménager et entretenir les voies reconnues d'intérêt communautaire dont le tracé figure sur la carte ci-jointe.



Un règlement fixe la répartition du financement entre la Communauté de Communes et les Communes qui participent par le biais de fonds de concours.

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP)

Sur les voies qui ne sont pas déclarées d'intérêt communautaire, les Communes peuvent faire appel à la Communauté de Communes qui agit en tant que prestataire de service dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

La Communauté de Communes est compétente pour :

- réaliser des études et des actions favorisant l'amélioration et le développement cohérent et harmonieux de l'habitat,

Formulation en vigueur :

- élaborer, réviser et organiser le suivi du Programme Local de l'Habitat :
 - en négociant la contractualisation de la convention avec l'État et les autres financeurs possibles,
 - en coordonnant l'ensemble des partenaires, notamment les Communes et les opérateurs,
 - en évaluant annuellement l'état d'avancement des objectifs par la création et l'animation d'un observatoire du logement.

Nouvelle formulation :

- élaborer, réviser et organiser le suivi du Programme Local de l'Habitat :
 - en négociant la contractualisation de la convention avec l'État et les autres financeurs possibles,
 - en coordonnant l'ensemble des partenaires, notamment les Communes et les opérateurs,
 - en évaluant annuellement l'état d'avancement des objectifs par la création et l'animation d'un observatoire de l'habitat.

Le Code de la Construction et de l'Habitation ainsi que le Programme Local de l'Habitat approuvé par le Comité Régional de l'Habitat puis le Préfet évoquent un observatoire de l'habitat et non plus du logement.

- étudier, aménager, entretenir et gérer les équipements liés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage figurant au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.

Les Maires demeurent chargés d'appliquer les pouvoirs de police spéciale résultant des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour des questions de bonne organisation, les services municipaux des Communes concernées peuvent être sollicités ; leurs actions sont formalisées par des conventions de services partagés.

Formulation en vigueur :

- étudier, réaliser et gérer 4 logements d'urgence :
 - en confiant la construction à un opérateur agréé en matière de logements locatifs,
 - en déléguant la gestion quotidienne et l'accompagnement social des occupants au C.C.A.S. de la Commune concernée par convention de mise à disposition.



Nouvelle formulation :

- étudier, réaliser et gérer des hébergements d'urgence et/ou d'insertion.

3 logements d'urgence (soit 6 places) ont été créés depuis 2006. Les communes de Tarnos et de Saint-Martin de Seignanx sont soumises à l'obligation législative concernant le nombre de places d'hébergement : 1 place / 1 000 habitants, soit 15 places au total (8 logements). Le P.L.H. en vigueur prévoit le respect de ce minimum légal et fixe même un objectif souhaitable de 15 logements à moyen terme. Il est ainsi proposé de ne pas fixer un nombre limitatif afin de ne pas se mettre en contradiction avec la réglementation en vigueur et à venir.

La terminologie « d'insertion » permet de « coller » avec la terminologie en vigueur et les objectifs évolutifs du P.L.H. adopté. Enfin, à la différence des ressources humaines disponibles lors de l'approbation des statuts de 2006, la Communauté de Communes dispose désormais de services techniques (pour suivre la construction ou la réhabilitation de logements) et d'un service logement qui assure la gestion quotidienne de ces hébergements et rend compte du fonctionnement aux Communes dans le cadre des Commissions habitat, logement et cadre de vie.

- mettre en œuvre les outils de programmation des actions de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre intéressant l'ensemble du territoire (O.P.A.H., P.I.G., etc.),
- majorer les subventions ou attribuer des aides à la réalisation de logements locatifs sociaux par la création d'un Fonds Social Logement destiné aux maîtres d'ouvrage (opérateurs H.L.M., C.C.A.S. des Communes),
- constituer un fonds d'aide destiné à l'acquisition de foncier afin de favoriser le logement social (locatif ou en accession),

Formulation en vigueur :

- coordonner et soutenir les actions des organismes intervenant en faveur du logement des personnes défavorisées.

Nouvelle formulation :

- coordonner et soutenir les actions des organismes intervenant en faveur du logement des personnes vulnérables.

Le terme « vulnérables », actuellement utilisé par les services sociaux est préféré à celui de « défavorisées ».

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le respect des pouvoirs de police des Maires et dans le but de contribuer à la qualité de la vie et au respect de l'environnement, la Communauté de Communes est compétente pour:

- assurer l'élimination et la valorisation de déchets ménagers : collecte et traitement,
- définir et/ou réaliser les actions envisagées par le plan départemental et/ou interdépartemental traitant de la prévention et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés sur son territoire,
- participer et aider au fonctionnement de l'association gestionnaire du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement sur les actions définies par convention annuelle,



- étudier, créer, étendre, aménager et exploiter ~~les infrastructures nécessaires aux actions~~ relatives à la protection et à la mise en valeur de l'environnement sur les espaces devenus propriétés de la Communauté de Communes,
- étudier, créer, étendre, aménager, entretenir les sentiers pédestres reconnus d'intérêt communautaire dont le tracé figure sur la carte ci-annexée,
- promouvoir les itinéraires pédestres et équestres situés sur son territoire.

ACTION SOCIALE

La Communauté de Communes est compétente pour :

Formulation en vigueur :

- créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale auquel seront attribuées les missions d'organisation des actions contribuant au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Les Centres Communaux d'Action Sociale restent compétents pour toutes les autres attributions.

Nouvelle formulation :

- La Communauté de Communes confie au Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) les missions d'organisation des actions contribuant au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Les Centres Communaux d'Action Sociale restent compétents pour toutes les autres attributions.

Le C.I.A.S. a été créé depuis la modification des statuts du 3 août 2006. La formulation reprend les missions attribuées au C.I.A.S.

COMPÉTENCE FACULTATIVE

ANIMATION ET PROMOTION DU SECTEUR

La Communauté de Communes est compétente pour :

- mettre en œuvre une politique visant à l'identification et à la valorisation du Seignanx par le développement d'actions et de manifestations éducatives, culturelles ou sportives,
- favoriser le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.



Article 3 : SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Transmission électronique via le tiers de télétransmission homologué "landespublie" (ALP)

Formulation en vigueur :

Le siège de la Communauté de Communes du Seignanx est fixé à la propriété "Clairbois" - 40 390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX. Le Bureau et le Conseil Communautaire peuvent aussi se réunir dans chaque Commune membre.

Nouvelle formulation :

Le siège de la Communauté de Communes du Seignanx est fixé à la propriété "Clairbois" - 1526, avenue de Barrère - 40 390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX. Le Bureau et le Conseil Communautaire peuvent aussi se réunir dans chaque Commune membre.

L'adresse historique est complétée par l'adresse postale imposée par le dispositif numérué.

Article 4 : DURÉE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes du Seignanx est constituée pour une durée illimitée.

Article 5 : RÉGIME FISCAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes est soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique dans les conditions fixées par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La Sous-Préfecture impose la présente de cet article 5 qui fait suite à la délibération du Conseil Communautaire du 25 novembre 2009 instaurant la fiscalité professionnelle unique.